

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 18 novembre 2010.



L'an deux mille dix, le Jeudi 18 novembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 10 novembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques DUCROCQ, maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, LAFAGES Thérèse, BOULANGE Virginie, BOULAIS Denise, CECCHY Hugues, DELANNOY Annie, LEMAHIEU Robert, ROUZE Marie-Louise, RYCKEBUSCH Monique, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier.

Ayant donné pouvoir : MAUROIS Sébastien à GORRILLOT Jean-Pierre, EDME Jacques à DUCROCQ Jacques, MAZINGARBE Jean-Claude à PETITPREZ Marc, FONTAINE Christophe à BOULANGE Virginie, VILAIN Carmen à WYTS Xavier, ORGAERT Henri à LAFAGES Thérèse

Secrétaire de séance : WYTS Xavier

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande aux conseillers d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2010. Le compte rendu est adopté à l'unanimité, avec deux modifications p.5 (« *mais il regrette qu'il n'y ait pas eu une étude de réhabilitation au dossier* ») et p.7 (fautes de frappe).

Décision Modificative n°3

Monsieur DUCROCQ présente la Décision Modificative, et précise que la pose de candélabres rue de Lille est plus onéreuse que prévue car des ampoules à économie d'énergie seront installées. Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2010, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements suivants :

En Section d'Investissement :

- 500,00 € en 2135 - 9147 (installations générales - divers bâtiments publics)
- 20 000,00 € en 21534 - 9164 (réseaux d'électrification – travaux réseaux électriques)
- + 500,00 € en 205 - 9152 (concessions et droits, brevets, licences - logiciel)
- + 20 000,00 € en 21578 - 9163 (autre matériel et outillage de voirie – candélabres)

Vote de deux subventions aux associations *Cysoing en Chœur* et *Chœurs de la Plaine*

Madame LAFAGES présente le programme du festival « *1 000 notes en Mélantois* » des 3-4-5 décembre 2010 et précise que les deux chorales concernées par cette délibération donneront un concert le dimanche 5 décembre à l'église de Sainghin. Répondant à la question de Mme BOULAIS, elle précise que celles-ci ne sont pas rémunérées et que la présente délibération a pour objet de leur apporter une aide financière à leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer les deux subventions suivantes :

- 150, 00 € à l'Association *Cysoing en Chœur*
- 150,00 € à l'Association *Chœurs de la Plaine*.

PRECISE que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du BP 2010.

Vote d'une subvention au CCAS de Sainghin-en-Mélantois

Monsieur DUCROCQ présente cette délibération et précise que la somme est prévue au Budget primitif 2010. Ce vote permet simplement de pouvoir transférer les fonds d'un compte à l'autre.

Vu les budgets primitifs 2010 de la commune et du CCAS, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'octroyer une subvention de 10 000, 00 € au CCAS de Sainghin-en-Mélantois.
- PRECISE que cette dépense sera inscrite à l'article 657362 du BP 2010.

Après le vote, Monsieur CECCHY demande si la somme sera utilisée en totalité. Monsieur PETITPREZ répond que non, qu'elle sert à couvrir les dépenses de fonctionnement liées notamment au nouveau véhicule du CCAS.

Autorisation du Conseil Municipal pour vendre les terrains de la salle Jeanne d'Arc par adjudication

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de prendre contact avec un notaire afin de procéder à la vente des terrains par adjudication, de la Salle Jeanne d'Arc. Il demande de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en vente de ce bien par adjudication.

Il rappelle que sur ces parcelles est implantée la salle Jeanne d'Arc, qui a servi de lieu de culte quand l'église a brûlé dans les années 70 et de salle de gymnastique plus récemment. Ce site avait même été prévu comme futur lieu des ateliers municipaux. Sachant que la situation a évolué, plusieurs entreprises se sont manifestées afin d'acquérir ces parcelles.

Monsieur WYTS demande alors quels types d'entreprises se sont fait connaître et Monsieur CECCHY juge la question précipitée s'il n'y a pas de projet concret. Il précise cependant qu'il ne s'opposera pas si cela permet à une entreprise de se développer.

Monsieur DUCROCQ répond que des entreprises sainghinoises des secteurs du Bâtiment et des services se sont manifestées, mais que des particuliers peuvent participer à cette adjudication. Il est difficile à ce jour de choisir et de déterminer par des critères objectifs à qui vendre les terrains. La cession de ces biens est de toute façon une recette intéressante, la mise à prix étant de 150 000,00 €

Monsieur LEMAHIEU juge également cette vente précipitée et demande une pause dans les cessions et les acquisitions, qui ont été importantes ces derniers mois (Clairon, parcelle issue de la succession VIEREN). Il estime que la commune vend peut-être trop et qu'il serait utile de garder du foncier et des bâtiments publics en raison des projets d'urbanisation future. Il suppose aussi que dans six mois il y aura encore des acquéreurs.

Monsieur le Maire lui répond que les deux parcelles forment un ensemble de 800,00 m² avec un COS de 0,15 et que seule une construction de 120,00 m est possible. Il ajoute que le bâtiment ne peut plus être classé en E.R.P, à moins de réaliser d'importants travaux de réfection.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (Mme BOULAIS, M. LEMAHIEU et M. CECCHY) :

- DECIDE la vente des terrains par la procédure de l'adjudication, avec une mise à prix de 150 000,00 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en vente des terrains de la salle Jeanne d'Arc et à signer toutes pièces relatives au dossier.

Révision Simplifiée du P.L.U : Ouverture à l'urbanisation du secteur Nord de la rue de Lille et de l'Est du sentier du Grand Sainghin (classé en zone AUDM), dans le cadre des politiques communautaire de la ville intense et de l'Habitat

Monsieur DUCROCQ présente la révision simplifiée du PLU qui est proposée aux conseillers. Reprenant les conclusions de la Commission Urbanisme de 2009 et la délibération du Conseil Municipal qui a suivie, elle envisage d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs Nord de la rue de Lille et Est du Sentier du Grand Sainghin (classé en AUDM et en A).

Il rappelle aux conseillers que la commune perd des habitants, que les classes se vident et que l'économie de la commune s'en ressent. Les supermarchés prévus à la Haute Borne et à Cysoing risquent en effet de concurrencer les commerces sainghinois. Dans ce secteur, la SEDAF possède des réserves foncières et l'école privée St Joseph a prévu de s'y implanter et espère y faire la rentrée 2013.

Sur la forme et avant que les projets ne soient finalisés, une réunion privée du Conseil et des réunions publiques avec les riverains permettront de valider les options retenues. Il indique également que cette urbanisation sera étalée sur environ 10 ans.

Répondant aux questions de Madame BOULAIS et de Monsieur CECCHY, Monsieur le Maire montre ensuite sur le plan que la trame verte est maintenue et que les jardins ouvriers ne sont pas concernés.

La question des accès est ensuite évoquée par les conseillers. Les premières études prévoient des accès par les terrains SEDAF (via la rue du Président De Gaulle) et par le Grand Sainghin. La Communauté Urbaine imposera certainement une sortie sur la rue de Lille. Quant à l'entrée du chantier, il pourra se faire par la zone des Arcades.

Monsieur LEMAHIEU dresse la liste des lotissements ou habitations réalisés depuis le dernier recensement de 2007 et ceux actuellement en projet (Moulin Blanc, Résidences des Allées du Château, Clairon, rue de la Marque). Ceux-ci ont apporté environ 400 nouveaux habitants ce qui a eu pour effet de compenser le recul démographique constaté il y a 3 ans, qui a fait passer Sainghin-en-Mélantois à 2 305 habitants. Il estime qu'avec ce projet on arrivera au total à 1 200 habitants de plus. Ce chiffre ferait perdre dans un avenir proche le côté semi-rural de la commune.

Monsieur LEMAHIEU propose donc que les terrains SEDAF soient classés en AUD avec une parcelle classée en U afin d'y recevoir l'école St Joseph. Il propose aussi que les terrains classés en AUD soient urbanisés de manière à être classés en U. Il souhaite cette évolution progressive du PLU pour respecter la profession de foi présentée à l'occasion des dernières élections municipales, indiquant le maintien de la spécificité rurale de la commune. Robert LEMAHIEU propose la réunion d'une commission comme cela se faisait lors du précédent mandat afin d'étudier l'urbanisation de la commune avant toute modification importante du PLU.

Pour conclure ses propos, il explique aux conseillers que l'arrivée des 1 200 nouveaux habitants doit s'accompagner de nouveaux services, équipements et personnels municipaux. Monsieur LEMAHIEU demande donc au Conseil Municipal de prendre le temps avant de donner une urbanisation à tout crin de la commune.

Monsieur GORRILLOT et Madame BOULANGE lui répondent que le temps n'est plus à la réflexion mais à l'action. Ils ajoutent que ce projet va permettre de répondre aux constatations faites depuis dix ans, à savoir que la population baisse et que les classes se vident.

Monsieur DUCROCQ reprend la parole. Les chiffres avancés précédemment par M. LEMAHIEU ne prennent pas en compte les pertes d'habitants. Il rappelle que la moyenne d'âge de la commune est de 58 à 60 ans, et que pendant ce temps le village vieillit.

Monsieur le Maire cite ensuite plusieurs communes voisines qui construisent ou projettent de nouvelles constructions afin de regagner de la population. Selon lui, il faut éviter d'être la seule commune à ne pas se développer. L'intention municipale est d'arriver à une mixité générationnelle tout en préservant une trame verte autour de cette zone.

Il précise que la délibération n'engage pas la commune sur un projet précis de constructions mais autorise à ouvrir un secteur à l'urbanisation future, à organiser une concertation pour l'enquête publique règlementaire et à permettre dans un premier temps d'accueillir l'école St Joseph dans des locaux et un environnement de plus grande sécurité.

Monsieur LEMAHIEU lui répond et répète qu'avec les lotissements et constructions récents ou en projet, le chiffre de 2 600 habitants est atteint. La preuve en est que les créneaux du complexe sportif sont saturés.

Monsieur GORRILLOT intervient à son retour et répond que les créneaux sont en effet saturés mais pas la capacité d'accueil. Quant aux associations, ils ont besoin de nouveaux bénévoles pour être redynamisées.

Avant le vote de cette délibération, Monsieur WYTS explique pourquoi il s'abstient pour l'instant. Il précise qu'il est favorable au développement d'habitations nouvelles. Cependant, il souhaite connaître davantage le projet. Son vœu est de respecter un habitat maîtrisé. Par ailleurs, il demande si l'on a bien pris en considération la projection en matière de budget de fonctionnement et d'équipement de la commune.

Vus le Code de l'Urbanisme, le Programme Local de l'Habitat élaboré par LMCU, l'étude urbaine réalisée sur le secteur et la délibération adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire de LMCU du 5 novembre 2010, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 3 votes contre (M. LEMAHIEU, Mme BOULAIS et Mme TOURNON) et 3 abstentions (M. CECCHY et M. WYTS) :

DECIDE de solliciter Lille Métropole Communauté Urbaine en vue d'engager une procédure de révision simplifiée du PLU visant à ouvrir à l'urbanisation la zone AUDm de la rue de Lille, ainsi que les parcelles cadastrées OA 631 et OA 564 à 568, situées au Nord du sentier du Grand Sainghin et classées en zone A au P.L.U. en vigueur.

DONNE son accord sur les modalités adoptées par LMCU, notamment en ce qui concerne l'organisation de la concertation liée à la mise en place de cette procédure de révision simplifiée.

Règlement intérieur des équipements sportifs de plein air

Monsieur GORRILLOT explique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire à ce jour d'adopter un règlement afin d'organiser les conditions de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs de plein air.

Le Conseil Municipal,

ADOpte le présent règlement intérieur des équipements sportifs de plein air.

Convention avec la Commune de Villeneuve d'Ascq : accueil et encadrement pour la découverte et l'apprentissage de la natation dans les piscines

Monsieur GORRILLOT explique aux conseillers municipaux que la Trésorerie de Templeuve-la-Pévèle a demandé à la commune de prévoir par convention le montant de sa participation aux entrées piscines de l'école primaire St Exupéry. Le Conseil Municipal,

ADOpte la présente convention d'accueil et d'encadrement des élèves dans les piscines de Villeneuve d'Ascq.

CHARGE M. le Maire de signer ladite convention.

Rapport d'activité 2009 du SIMERE, du SIVU CALFS et du SIVOM du Grand Sud de l'Arrondissement de Lille

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de la loi Chevènement votée le 12 juillet 1999, les services du SIMERE, du SIVU CALFS et du SIVOM Grand Sud de l'Arrondissement de Lille ont transmis à la commune de Sainghin-en-Mélantois leurs rapports d'activité de l'exercice 2009.

Après les avoir commentés, Monsieur le Maire rappelle que ces rapports peuvent être consultés en Mairie.

Affaires Diverses

Monsieur le Maire évoque pour commencer les travaux du carrefour des 4 Cantons et plus particulièrement la question de l'accès au parking. D'après les informations reçues des services de LMCU, celui-ci sera rouvert quand le parking couvert (sur 3 niveaux) sera construit. Monsieur DUCROCQ indique que la position de la commune quant à la gratuité du futur parking sera réaffirmée car on peut craindre que la Communauté Urbaine envisage de son côté d'autres solutions.

Monsieur DUCROCQ parle ensuite des difficultés que les personnes âgées rencontrent pour se rendre au cimetière. La solution au problème serait de créer un accès par la droite du cimetière (avec une profondeur de retournement) et d'acheter une partie de parcelle de 6,00m de large sur 187,00m de long. Une proposition d'achat a été faite au propriétaire pour 4,00 €/m². Celui-ci est d'accord pour vendre à 6,00 €/m². Cette question sera soumise au Conseil Municipal prochainement.

Les conseillers sont informés en 3^{ème} point que France Telecom va passer une artère Haut Débit dans la rue Pasteur ces prochains jours.

En dernier point, M. DUCROCQ revient sur le projet de Contournement Sud Est de Lille. Il faut comprendre ici que LMCU veut un échangeur à Templemars afin de soulager la circulation au niveau de Seclin et d'envisager de nouvelles zones d'activité.

Pour Monsieur le Maire, le Préfet du Nord se livre à un chantage inacceptable en conditionnant la réalisation de l'échangeur à la réalisation du contournement. Il ajoute que le tracé est stupide car il ne règle rien et ne fait que réaliser un pontage entre deux artères thrombosées ; et que le seul tracé acceptable reste le ring Douai-Orchies-Tournai qui était initialement proposé.

Monsieur le Maire précise ensuite que les maires du Territoire Est sont opposés, de manière solidaire, au tracé proposé par le Préfet. Le SIVOM du Grand Sud de Lille, créée il y a 10 ans pour se défendre face à ce projet, semble aujourd'hui ne plus s'occuper de ce dossier.

Monsieur LEMAHIEU lui demande quelle est la position actuelle de la présidente de la Communauté Urbaine de Lille, rappelant que celle-ci était contre en 2008 car elle ne voulait pas d'un contournement trop près de la Métropole. Monsieur DUCROCQ lui répond que d'après Martine Aubry c'est aux élus locaux de prendre position démocratiquement.

Monsieur DUCROCQ informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 6 janvier 2011 et clôt la réunion de Conseil à 21h50.